

<http://snetap-fsu.fr/Ile-de-France-compte-rendu-du,4312.html>



# Île de France : compte-rendu du CHSCTREA du 4 octobre 2016

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 14 octobre 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole s'est réuni en séance plénière le 04 octobre 2016**

## **Une Délégation SNETAP-[FSU](#) composée de :**

Tony Dos Santos - secrétaire du CHSCTREA, Fathia Lounici, Patrice Aublanc, Claire Pinault, Zinkifili Mfendouop, Christiane Varon, Christine Cattant.

Une représentante de la [CGT](#) s'est jointe et s'est associée à toutes nos revendications.

A noter qu'aucun représentant [FO](#) - 1 s'est joint - n'est présent ou excusé.

C'est le premier CHSCTREA d'Anne Bossy, nouvelle directrice de la DRIAAP.

## **1. Plan de prévention [RPS](#)**

(Cf : NDS [SG](#)/SRH/SDDPRS/2014-629 du 29 juillet 2014)

Depuis 2015, le point sur la situation des plans d'action et de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) des trois établissements agricoles publics d'Ile de France, est abordé par l'administration.

üNos actions :

Nous avons réagi sur le fond en rappelant la situation dramatique de certains collègues [ACEN](#), non rémunérés avant la fin novembre.

D'autres se retrouvent dans une grande fragilité financière à la suite d'erreurs de l'administration centrale au sujet de trop perçus en situation d'arrêt maladie ou congé maternité.

Nous demandons - et obtenons - à la DRIAAP que les frais de formation [TUTAC](#) soient avancés pour les nouveaux collègues contractuels.

Nous en avons profité pour faire le point sur la mise à jour de la prévention.

Si la situation à l'est de Paris s'arrange (SIST BTP 77), ce n'est pas encore finalisé pour Saint Germain-en-Laye.

Les agents de prévention ont tous une lettre de mission et vont suivre une formation adaptée.

**Il faut clarifier la situation à La Bretonnière.**

La cellule de veille et d'alerte est réactivée : première étape plan de communication afin de dynamiser les candidatures.

## 2. Plan Particulier de Mise en Su rete (PPMS)

(Cf : circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publie au [BO EN](#) Hors-Serie n°3)

Jean-Charles Cothenet, charge de ce dossier, rappelle les grandes lignes de l'instruction du ministre de l'agriculture, parue le 12 juillet 2016 (prevention des risques, formation des encadrants, capacite de re action des [EPL](#), lutte contre la radicalisation).

**Il ajoute qu'un exercice intrusion est pre vu pour tous les EPL franciliens le 13 octobre 2016.**

lors de la re union des directeurs d'EPL, a ce sujet, la [DGER](#) a fait la demande de prendre en compte la menace « intrusion », ce qui implique a terme d'organiser des exercices de ce type pour pre venir ce risque.

ü

Nos re actions :

Pour le SNETAP-FSU, il est certes ne cessaire d'organiser des exercices.

Mais l'autorite academie que doit e galement veiller a organiser avec les partenaires sociaux, une re flexion sur le stress au travail.

L'e laboration du PPMS, pourtant obligatoire depuis 2002, a e te re alise e en urgence apre s les attentats de 2015, en sus des proble matiques du quotidien professionnel.

## 3. Travaux re glemente s : nouveaute s pour les collectivite s territoriales

(Cf : De cret n° 2016-1070 du 3 aou t 2016)

Ce texte permet des autorisations possibles de de rogations a l'utilisation de machines dangereuses dans les collectivite s territoriales.

Les EPL doivent ve rifier que les collectivite s ont bien mis en place cette de rogation (valable 3 ans).

## 4. De chiqueteuses (nouvelle re glementation)

(Cf : instruction technique du 31 aout 2016)

Pierre Clavel, l'[ISSI](#), pre cise que les machines de ja en service, doivent e tre soumises a une e valuation de leur conformite . Si le re sultat est ne gatif, elles doivent e tre « mise en se curite » - c'est-a -dire modifie es -, et ainsi conforme a la re glementation par un re parateur agre e .

## 5. Agression : nouveau : note de re fe rence (depuis le dernier CHSCTREA)

(Cf : note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-336 du 20 avril 2016)

La région Ile de France est pionnière en matière de flexion sur ce sujet.

Cependant, un rappel a été fait sur la démarche à suivre en cas d'agression.

Une fiche de signalement en annexe de cette note de service est à faire remplir, visa du chef de service qui envoi sous 48 heures au Ministère.

Cependant, l'agression doit être inscrite sur le registre Santé Sécurité et Travail et évoquée en [CoHS](#).

## 7. Questions diverses

**- Le temps syndical n'est pas tout à fait fixe pour une collègue, agent ACB. L'administration s'engage à la régulariser.**

- Le groupe de travail, demandé par le SNETAP-FSU, sur les addictions doit se réunir avant la prochaine plénière, à la DRIAAF.
- La prochaine réunion plénière de CHSCTREA sera « délocalisée » dans l'EPL de Saint Germain en Laye, à la demande du SNETAP-FSU.

Tony Dos Santos, Secrétaire du CHSCTREA Ile de France le 04 octobre 2016

[Le compte-rendu en pdf](#)